

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLITAINE - COMMUNAUTÉ URBAINE

VE 2- Suite générale des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3211-2, L. 3211-3 et L. 3211-4

VE 3- Suite générale de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2121-6

VE 4- Délibération n°22 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attribution du Conseil communautaire au Partenaire

VE 5- Délibération n°11 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 10 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de mise à disposition d'espaces d'ESTER, Tachepole et du Centre d'Innovation et de Recherche en Technologie (CIRTS)

VE 6- Délibération n°2 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2025 relative à l'attribution de locaux aux tiers pour la mise à disposition de services énergétiques de la Copro

CONSIDÉRANT que le Mémento verbal d'ESTER a été voté à la disposition de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire du 06 mai 2016,

CONSIDÉRANT que l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Électrique a exprimé le souhait de donner dans le cadre de cette occupation

DÉCIDE

De proroger la convention d'occupation des locaux à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 18 mois et renouveler au 31 décembre 2026.


De répartir un volume de coup hors charge à hauteur de 25 % afin de compenser les déplacements engendrés dans les tranches de tarification énergétiques de la Copro par :

- La démultiplication des tranches des tréfilaires
- Les consommés locaux
- La réduction de l'offre de service au sein du bâtiment.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Electrique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26954.pdf**
(.pdf, 266,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**